

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2012**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19 h 30.

**PRESENTS :**

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES :**

M. José MEYER

**ONT DONNE PROCURATION :**

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mlle Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Convention de prestation de service pour la distribution du magazine de la C.C.3.F.
  - 2.2 Commission d'Appel d'Offres
  - 2.3 Accord de principe pour la création d'un magasin PROXI
  - 2.4 Convention pour la cession des certificats d'économie d'énergie au Pays de Saint-Louis
- 3. PERSONNEL COMMUNAL**
  - 3.1 Modification du temps de travail de M. Jonathan WILLER – Modification du Contrat Unique d'Insertion
  - 3.2 Modification du temps de travail de Mme Raymonde HEINIMANN
  - 3.3 Délibération générale instaurant le temps partiel à BUSCHWILLER
- 4. QUALITE DE VIE**
  - 4.1 O.N.F. : Programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2012
  - 4.2 O.N.F. : Approbation de l'Etat de l'assiette 2013
- 5. SCOLAIRE**
  - 5.1 Tarif d'un baudrier
- 6. TRAVAUX**
  - 6.1 Ravalement de la façade de la Maison Communal
  - 6.2 Mises aux normes de l'installation électrique de la salle polyvalente
- 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 8. DIVERS**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 et le signe séance tenante.**

## **2. AFFAIRES GENERALES**

### **2.1 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA DISTRIBUTION DU MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES (C.C.3.F.).**

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération prise par le Conseil de Communauté de la C.C.3.F lors de sa réunion du 14 décembre dernier, a autorisé la signature des conventions de prestation de service à passer entre la C.C.3.F et ses communes membres dont BUSCHWILLER, pour la distribution du magazine communautaire « Mieux ensemble ». Ce magazine intercommunal est destiné aux habitants et paraît deux fois par an. Suite à un appel d'offre non satisfaisant, la C.C.3.F. propose de faire appel aux services municipaux pour assurer la distribution, moyennant le tarif de 0,30 € par numéro. Si le Conseil municipal n'est pas en mesure de donner suite à cette proposition, le magazine continuera à être distribué dans la commune par un prestataire privé. Mme le Maire propose de faire distribuer le magazine de la C.C.3.F par les agents communaux et sollicite l'autorisation de signer la convention précitée avec la C.C.3.F.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la distribution du magazine de la C.C.3.F par les agents communaux et autorise Mme le Maire à signer la convention s'y rapportant.**

### **2.2 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Mme le Maire fait savoir aux conseillers que suite à la délibération prise en date du 10 octobre 2011, par laquelle le Conseil Municipal a procédé au remplacement de M. J.MEYER au sein de la commission d'appel d'offres, la Sous-Préfecture de MULHOUSE nous a informé que la commission précitée peut fonctionner sans la présence de ce dernier et sans nomination d'un remplaçant ou d'un nouveau membre en l'occurrence Mme C.MUNCH. Ce n'est qu'en cas d'épuisement complet de la liste que les conseillers devraient procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres. Ainsi suite au départ de M. J.MEYER, la commission appel d'offres est composée de trois titulaires (MM. R.OBERMEYER, S.PETER et B.BO EGLIN) ainsi que deux suppléants (Mme V.HERTER et M. C.GOETSCHY). Elle demande donc aux conseillers de retirer la délibération du 10 octobre 2011 concernant la nomination de Mme C.MUNCH en tant que membre suppléant de ladite commission.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retire la délibération prise le 10 octobre 2011 concernant la nomination de Mme C.MUNCH en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres.**

### **2.3 ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CREATION D'UN MAGASIN PROXI**

Mme le Maire fait savoir qu'elle a rencontré le responsable des magasins CARREFOUR – PROXIMITE M. VILLELONGE. Ce dernier lui a fait savoir que la population globale BUSCHWILLER- WENTZWILLER permettrait d'étudier la possibilité d'ouvrir un magasin de la chaîne PROXI dans la commune. Ce type de commerce de proximité est totalement indépendant, non franchisé et les magasins PROXI peuvent faire appel à des producteurs locaux. Des services complémentaires comme les jeux/tabac peuvent également être proposés. Mme le Maire estime que ce serait une intéressante opportunité pour BUSCHWILLER.

Afin de lui permettre de débiter ces recherches auprès des instances commerciales locales pour l'implantation de ce magasin elle souhaiterait que les conseillers donnent un accord de principe pour l'implantation d'un commerce dans la commune. Elle précise qu'un local d'une surface de 80 m<sup>2</sup> (avec réserve) serait nécessaire. Pour cela la création d'un hangar sur le terrain GSCHWIND sera étudiée. La possibilité d'acheter ou de louer les locaux des anciens restaurants « Tout va bien » ou « La Couronne » est aussi une possibilité pour un investisseur.

Mme le Maire souhaite avoir un accord de principe du Conseil municipal pour lui permettre de débiter les recherches liées à ce dossier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un accord de principe pour la création d'un commerce de proximité à BUSCHWILLER et autorise Mme le Maire à signer tous documents ou actes y afférents.**

#### **2.4 CONVENTION POUR LA CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AU PAYS DE SAINT-LOUIS**

Mme le Maire indique aux conseillers que pour permettre de récupérer les certificats d'économie d'énergie (CEE), le Pays de Saint-Louis, propose de signer une convention qui a pour objet de confier au syndicat mixte, le soin de procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE et à la revente de ces CEE auprès des obligés. Sous un certain seuil il est impossible de récupérer ces certificats c'est pourquoi le Pays se propose de regrouper ces demandes et d'aider les petites communes car ces certificats peuvent permettre un retour sur investissement. Le Pays de Saint-Louis propose donc de déposer les dossiers à la place de la commune. Le produit de la vente des certificats sera versé au Syndicat Mixte à 50 %. Elle demande donc l'autorisation pour signer cette convention avec le Pays de Saint-Louis. Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention précitée avec le Pays de Saint-Louis.

M. B.BOEGLIN souhaite connaître le prix d'un certificat. Mme le Maire lui répond qu'elle tâchera d'avoir la réponse pour la prochaine réunion.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention pour la cession des certificats d'économie d'énergie au Pays de Saint-Louis.**

### **3. PERSONNEL COMMUNAL**

#### **3.1 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE M. JONATHAN WILLER – MODIFICATION DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Mme le Maire fait savoir qu'en raison du départ à la retraite de Mme Jacqueline ROSSI au 1<sup>er</sup> juillet 2012 et de l'absence de Mlle Isabelle KLEIN pour congé de maternité, elle propose aux conseillers d'augmenter dès à présent les heures de présence de M. Jonathan WILLER. Ceci afin de lui permettre d'être formé de la façon la plus complète possible mais aussi pour lui permettre de récupérer les dossiers en cours de façon optimale. Elle propose d'embaucher M. Jonathan WILLER à plein temps (35 heures/semaines) à compter du 1<sup>er</sup> février 2012. Le contrat sera modifié à compter de cette date. Toutefois le montant de remboursement reste identique, car le taux de prise en charge du contrat unique d'embauche se situe à 65 % du salaire brut calculé sur une durée de 20 heures.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'augmentation du temps de travail de M. Jonathan WILLER à temps plein (35 heures/semaines) à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.**

#### **3.2 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME RAYMONDE HEINIMANN**

Mme le Maire rappelle que la commune a ouvert un service d'accueil périscolaire depuis septembre 2011. La présence de Mme Raymonde HEINIMANN est maintenant nécessaire au quotidien pour assurer le nettoyage de ces locaux. Il convient donc d'augmenter le temps de travail de Mme Raymonde HEINIMANN. Elle propose d'embaucher Mme Raymonde HEINIMANN à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Le comité technique paritaire du centre de gestion du Haut-Rhin a donné un avis favorable n°M2012.8. Mme Raymonde HEINIMANN sera affilié à la CNRACL. Un accord du Conseil Municipal est nécessaire. Elle précise que Mme Raymonde HEINIMANN apportera également son aide aux agents du service technique et au secrétariat.

M. D.ALLEMANN souhaite connaître le nombre d'heures supplémentaires réellement effectuées par Mme HEINIMANN. Mme le Maire lui répond que ces heures sont nombreuses et qu'elle n'arrive plus à les récupérer.

M. B.BOEGLIN souhaite savoir pourquoi la Commune n'augmenterait pas les heures de Mme Martine GOETSCHY ? Mme le Maire lui indique qu'elle a demandé à plusieurs reprises Mme GOETSCHY de faire des heures supplémentaires, mais cette dernière n'a jamais montré un grand enthousiasme pour cela.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'augmentation du temps de travail de Mme Raymonde HEINIMANN à temps plein (35 heures/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.**

#### **3.3 DELIBERATION GENERALE INSTAURANT LE TEMPS PARTIEL A BUSCHWILLER**

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 60, 60 bis et 60 quater ;

Vu l'ordonnance n° 82.296 du 31.3.1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;

Vu les décrets n° 82.624 du 20.7.1982 et n° 82.909 du 22.10.1982 fixant les modalités d'application du régime du travail à temps partiel des agents territoriaux ;

Vu le décret n° 2004.777 du 29.7.2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Il appartient au Conseil Municipal, après avis du comité technique paritaire, de décider d'introduire dans les services le travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents, qui ne pourra être inférieur à 50 % du temps complet.

Il relève de la compétence du Maire d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

Les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet (sauf pour le temps partiel de droit pour raison familiales qui est également accordé aux agents à temps non complet).

L'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites.

L'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.

Sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.

A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

Pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents au vu de ces dispositions, décide d'introduire le travail à temps partiel pour l'ensemble des agents de la commune de BUSCHWILLER et de donner délégation au maire pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités du service.**

M. B. BOEGLIN souhaite savoir quels sont les agents travaillant à temps partiel ? Mme le Maire lui répond qu'il s'agit des deux ATSEMS : Mlles KIENTZ & KLOPFENSTEIN.

## **4. QUALITE DE VIE**

### **4.1 O.N.F. : PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX POUR L'ANNEE 2012**

Mme E. GOETSCHY demande au Conseil Municipal d'approuver le programme 2012 des travaux patrimoniaux en forêt communal de BUSCHWILLER présentés par l'O.N.F. Ces travaux s'élèvent à 1.250 € HT, ainsi que les honoraires du maître d'œuvre des travaux pour un montant de 600 € HT. Elle propose de voter les crédits correspondants à ces programmes et de lui donner la délégation pour signer et approuver, par la voie de conventions ou de devis, leurs réalisations dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal. Le coût TTC des travaux est de : 2.212,60 €.

Suite à une question de M. D. ALLEMANN, Mme le Maire et Mme E. GOETSCHY lui précisent que ces travaux s'avèrent nécessaire afin d'entretenir au mieux la forêt communal.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les travaux patrimoniaux en forêt communal de BUSCHWILLER pour un montant de 1.250 € HT, ainsi que les honoraires du maître d'œuvre des travaux pour un montant de 600 € HT.**

### **4.2 O.N.F. : APPROBATION DE L'ETAT DE L'ASSIETTE 2013**

Mme E. GOETSCHY indique aux conseillers que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. L'article 12 de la Charte de la forêt communale, co-signées par l'O.N.F. et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal. Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites ci-dessous :

| Forêts et séries | N° des parcelles | Surface | Nature technique de la coupe | Coupes reportées des années antérieures | Coupes reportées des années ultérieures | Modes de vente prévus |
|------------------|------------------|---------|------------------------------|---|---|-----------------------|
| BUSC             | 2r               | 2,48    | REGE                         | NON                                     | NON                                     | Façonné               |
| BUSC             | 10i              | 1,87    | IRRE                         | NON                                     | NON                                     | Façonné               |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'état de l'assiette pour 2013 de l'O.N.F.

## **5. AFFAIRES SCOLAIRES**

### **5.1 TARIF D'UN BAUDRIER**

Mme V.HERTER fait savoir aux conseillers que régulièrement des enfants perdent les baudriers de sécurité routière qui leurs sont fournis en début d'année. Le stock de baudriers n'étant pas extensible et afin de sensibiliser les parents, elle propose que chaque baudrier perdu et à remplacer soit à la charge des parents qui devront s'acquitter de 8,50 € auprès de la mairie par chèque à l'ordre du trésor public.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le tarif d'un baudrier de sécurité routière pour les écoliers pour un montant de 8,50 € en cas de perte.

## **6. TRAVAUX**

### **6.1 RAVALEMENT DE LA FAÇADE DE LA MAISON COMMUNALE**

M. S.PETER informe les conseillers que suite aux travaux de rénovation de la maison communale, il y a lieu de refaire le ravalement de la façade. Le devis de la société « Les Peintures Réunies » s'élève à 9.100 € HT soit 9.737 € TTC. Il demande au Conseil Municipal d'approuver ces travaux.

M. B.BOEGLIN souhaite savoir si le restant des travaux est approuvé ? Mme le Maire et M. S.PETER lui répondent que les autres travaux ont été approuvés lors de la réunion du conseil municipal du 10 octobre 2011. M. S.PETER précise que seule la société pour le ravalement n'avait pas encore été choisie. Il précise également que la peinture utilisée sera une peinture minérale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les travaux de ravalement de façade à la maison communale pour un montant de 9.100 € HT soit 9.737 € TTC. Ces travaux seront effectués par la société « Les Peintures Réunies ».

### **6.2 MISES AUX NORMES DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. S.PETER indique que dans le cadre de la mise en conformité électrique de la salle polyvalente, il est nécessaire d'approuver le devis de la société PARELEC qui s'élève à 14.949,91 € HT soit 17.880,09 € TTC. Il demande aux conseillers d'approuver ces travaux. Ces travaux devront être réalisés avant le prochain passage de l'APAVE qui a déjà été repoussé pour des raisons budgétaires.

Mme le Maire précise que certains problèmes électriques sont également des problèmes d'origine qui datent de la construction du bâtiment et n'ont jamais été traités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les travaux de mise en conformité électrique pour un montant de 14.949,91 € HT soit 17.880,09 € TTC. Ces travaux seront effectués par la société « PARELEC ».

Mme le Maire propose aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir l'avenant n°6 pour les travaux d'amélioration énergétiques.

### **6.3 OBJET : AVENANT N° 6 AU MARCHE DE TRAVAUX NOTIFIE LE 30 MAI 2011 POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE**

Lot n° 6 - FAUX PLAFONDS / ISOLATION

Entreprise MEYER ISOLATION

13, rue des Artisans – Z.I.

68120 RICHWILLER

Cet avenant a été établi pour les travaux **de moins-value** concernant :

- Habillage puits de lumière - 2.550,00 € HT
- Remise commerciale réajustée (-0.87208 %) - 47,26 € HT

Montant initial du marché : 7.900,00 € HT  
 Montant de l'avenant : **-2.597, 26 € HT**  
 Montant du nouveau marché : 5.372,24 € HT

Mme le Maire propose en conséquence de signer un avenant n°6 au marché de travaux passé avec l'entreprise MEYER ISOLATION. Le montant de cet avenant est évalué à – 2.597, 26 € HT. Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de 5.372,24 € HT, soit - 2.597, 26 € TTC, ce qui représente une moins-value de 32.87 %.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'avenant n°6 d'un montant de -2.597, 26 € HT, au marché de travaux, lot n°6 faux-plafonds / isolation à passer avec l'entreprise MEYER ISOLATION et autorise Mme le Maire à signer ce document.**

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **7.1 COMMISSION URBANISME**

- **Déclarations préalables accordées**

Références : DP 068061 11 D 0037  
 Demandeur : M. Bernard BOEGLIN  
 Objet : Clôture  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelles n°144, 146, 147, 2 rue des Landes  
 Superficie : 3741m<sup>2</sup>

Références : DP 068061 11 D 0039  
 Demandeur : M. WEIGEL Théo  
 Objet : Partage de terrain  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n°455/205, Rue du vignoble  
 Superficie : 1023m<sup>2</sup>

Références : DP 068061 11 D 0038  
 Demandeur : Mme Renée PANCAUT  
 Objet : Changement volets et fenêtres  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°272, 42 rue de Hésingue  
 Superficie : 1230m<sup>2</sup>

- **Permis de construire accordés**

Références : PC 068061 11 D0007  
 Demandeur : M. Aloyse GOEPFERT  
 Objet : Maison individuelle  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelles n° 175  
 Superficie : 972 m<sup>2</sup>

Références : PC 068061 11 D0010  
 Demandeur : M. NIGLIS –Mlle MULLER  
 Objet : Maison individuelle  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1 et 17, parcelles n° 269/87, 1 rue des Ecureuils  
 Superficie : 808 m<sup>2</sup>

- **Certificats d'urbanisme délivrés**

Références : CU 068061 11 D 1011  
 Demandeur : Maître LANG  
 Objet : CUa  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelles n°171, 2 rue de la Forêt

Superficie : 803 m<sup>2</sup>

Références : CU 068061 11 D 1012  
Demandeur : Maître LANG  
Objet : CUa  
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°328/176, Rue des Ecureuils  
Superficie : 730 m<sup>2</sup>

Références : CUA 068061 11 D 1013  
Demandeur : Maître Jean-Paul BROM  
Objet : Cua  
Localisation du terrain : Cadastré section 16, parcelle 454/ 205, lieu-dit « VIGNOLE »  
Superficie : 1152 m<sup>2</sup>

Références : CUB 068061 11 D 1015  
Demandeur : Monsieur GOEPFERT Olivier  
Objet : Cua  
Localisation du terrain : Cadastré section 17, parcelle 328, lieu-dit «Ecureuils »  
Superficie : 730 m<sup>2</sup>

Références : CUA 068061 11 D 1016  
Demandeur : SCP WALD ET LODOVICHETTI  
Objet : Cua  
Localisation du terrain : Cadastré section 16, parcelle 455 / 205, lieu-dit «Rebnboden »  
Superficie : 1023 m<sup>2</sup>

Références : CUB 068061 11 D 2014  
Demandeur : Monsieur SPRUNGER Samuel  
Objet : Cub  
Localisation du terrain : Cadastré section 9, parcelle 307, lieu-dit « LAGER »  
Superficie : 520 m<sup>2</sup>

M. B. BOEGLIN s'interroge sur le certificat d'urbanisme opérationnel délivré à M. SPRUNGER. M. R. OBERMEYER vérifiera ces informations auprès des services de la D.D.T. de HUNINGUE.

• **Droit de Préemption**

Demandeur : SCP WALD ET LODOVICHETTI, Notaires à HUNINGUE  
Pour le compte de : M. Théo WEIGEL  
Au profit de : Epoux Hervé MOEBEL  
Localisation du terrain : Cadastré section 16, parcelles 455/ 205 à détacher un terrain de 511 m<sup>2</sup> sur 1023 m<sup>2</sup> de 103 au lieu-dit « Rebnboden».  
Prix de cette vente amiable: 117.530 €

Demandeur : Maître Jean-Marc HASSLER, Notaire à WITTELSHEIM  
Pour le compte de : M. Ogüz KARADAG  
Au profit de : Epoux Yves BOUDOT  
Localisation du terrain : Cadastré section 10, parcelles 213/11, 214/111 et 212/111 d'une superficie de 777 m<sup>2</sup> au lieu - dit «Lenzenbett», lotissement les Prés Verts.  
Prix de cette vente amiable: 167.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM  
Pour le compte de : M. WICKY Clément Marcel  
Au profit de : Epoux WERTENBERG Fernand  
Localisation du terrain : Cadastré section 16, parcelles 508/253 à détacher un terrain de 469 m<sup>2</sup>  
Prix de cette vente amiable: 13.720 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM  
Pour le compte de : M. WEIGEL Théo  
Au profit de : M. SIMON Pierre

Localisation du terrain : Section 3, parcelles n°18 – 19 - 30 de 1.300 m<sup>2</sup> (terrains WEIGEL) échangés avec les terrains cadastrés en section 3, parcelles n°6-16-17 de 1.300 m<sup>2</sup> (terrains SIMON).

## **7.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE**

Mme V.HERTER remercie l'ensemble des bénévoles ayant contribué à la réussite de la cérémonie des vœux du Maire. Elle précise ensuite que 33 peintres sont déjà inscrits pour l'exposition de mars prochain et qu'il ne reste qu'une seule place disponible. Elle indique également que la commission prépare activement la venue des Samadétois. Pour finir elle fait savoir qu'une nouvelle autolaveuse a été achetée pour la salle polyvalente et que des devis ont été demandés pour investir dans une nouvelle machine à laver la vaisselle. En effet cette dernière demande l'intervention d'un technicien environ tous les deux mois.

## **8. DIVERS**

- Mme le Maire remercie également l'ensemble des personnes ayant apporté leur aide pour la cérémonie des vœux du Maire.
- Mme le Maire fait savoir que la date de la réunion d'orientation budgétaire sera vraisemblablement le 27 février 2012. La réunion du Conseil municipal sur le budget aura lieu en mars. Des invitations parviendront aux conseillers en temps utile.\*
- Mme M-J. BAUMANN souhaite savoir s'il serait possible de faire parvenir une copie du bulletin municipal à l'Abbé BERNABEL ? Mme le Maire lui répond par l'affirmative. M. D. ALLEMANN souhaiterait que la sœur Benjamine HASSLER puisse également obtenir une copie du bulletin. Mme le Maire répond qu'elle donnera les instructions en ce sens au secrétariat de la mairie.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.



|   |
|---|
| <b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES<br/>         DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>         DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2011</b> |
|---|

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011**
2. **AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Démission de Mme Françoise BARRAUT
  - 2.2 Approbation du règlement d'assainissement de la C.C.3.F.
  - 2.3 Autorisation de délégation de service public – accueil périscolaire
  - 2.4 Validation de l'avenant de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de bâtiment B.B.C.
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
  - 3.1 Compte administratif 2010
  - 3.2 Affectation du résultat du Compte Administratif 2010
  - 3.3 Approbation des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2010
  - 3.4 Compte de gestion 2010
  - 3.5 Taux d'imposition des taxes locales 2011
  - 3.6 Subventions 2011
  - 3.7 Budget Primitif 2011
4. **TRAVAUX 2011- DEMANDE DE VALIDATION**
  - 4.1 Réfection des chemins ruraux
  - 4.2 Projet école numérique rurale
  - 4.3 Aménagement du bar et de la demi-lune de la salle polyvalente
  - 4.4 Achat de mobilier pour l'accueil périscolaire
5. **SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATIONS**
  - 5.1 Location gratuite de la salle polyvalente
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
7. **DIVERS**

| NOM-PRENOM           | QUALITE                   | SIGNATURE | PROCURATION A   |
|----------------------|---------------------------|-----------|-----------------|
| WILLER CHRISTELE     | Maire                     |           |                 |
| OBERMEYER ROGER      | 1 <sup>er</sup> Adjoint   |           |                 |
| MEYER JOSE           | 2 <sup>ème</sup> Adjoint  |           |                 |
| PETER SEBASTIEN      | 3 <sup>ème</sup> Adjoint  |           |                 |
| HERTER VERONIQUE     | 4 <sup>ème</sup> Adjointe |           |                 |
| GOETSCHY EVE         | VP du C.C.A.S.            |           |                 |
| ALLEMANN DANIEL      | CM délégué                |           |                 |
| ARDENTI PIERRETTE    | CM                        |           | BOEGLIN Bernard |
| BARRAUT FRANCOISE    | CM                        |           |                 |
| BAUMANN MARIE-JEANNE | CM                        |           |                 |
| BOEGLIN BERNARD      | CM                        |           |                 |
| BOUHELAL ROCHDI      | CM                        |           |                 |
| GOETSCHY CHRISTOPHE  | CM                        |           |                 |
| MUNCH CLAUDINE       | CM                        |           |                 |

